



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combès
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Membres	73
Présents	43
Pouvoirs	08
Votants	51
Exprimés	51
Pour	51
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 27 septembre 2021

Secrétaire de séance : Bruno FLEURY

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME
Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

Avaient donné pouvoir :

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN
Mme Martine DUPIN-de-BEYSSAT à M. Xavier DURAND
Mme Béatrice GORON à Mme Stéphanie VALLEE
Mme Sandy LACROIX à M. Jacques SPINDLER
M. Pascal CAVITTE à M. Michel BOUYOU
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE
M. JAMMOT Henri à M. Pascal FOUCHÉ
M. Jérémy NOVAIS à M. Bernard COMBES

Étaient absents :

Mmes Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, MM. Patrick BORDAS, Raphaël CHAUMEIL, Ubaldo CHENOU, Francis DEVEIX, Marc GERAUDIE, Serge HEBRARD, Grégory HUGUE, Bernard JAUVION, Jean-Jacques LAUGA, Hervé LONGY, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Jean-François SALLES.

Objet : 8.6 Admissions en non-valeur

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal et le budget autonome assainissement,

Considérant que selon un état des taxes et produits jugés irrécouvrables par le service de gestion comptable de Tulle, il convient d'admettre en non-valeur une somme de 7 485.88 € pour le budget principal correspondant à diverses créances constatées sur les exercices 2006, 2009, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 pour le budget principal,

Considérant la requête du service de gestion comptable de Tulle de 8 demandes d'admission de mandats pour créances éteintes sur décision du tribunal d'instance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1°) Décide d'admettre en non-valeur les produits jugés irrécouvrables du budget principal d'un montant de 7 485,88 € ;
- 2°) Ces admissions en non-valeur seront constatées par l'émission de mandats correspondants sur le budget principal à l'article 6541 ;
- 3°) Prend acte des 8 demandes d'admission de mandats pour créances éteintes sur décision du tribunal d'instance d'un montant de 316,55 € sur le budget principal et 519,80 € sur le budget assainissement et dont les écritures comptables seront constatées à l'article 6542.

Fait et délibéré le 4 octobre 2021

Au registre sont les signatures

Copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH